

» PRESSE NATIONALE

Politique 

Fraternité Matin

COP17 / LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION MINIÈRE ILLÉGALE : LA CÔTE D'IVOIRE PORTÉE À LA TÊTE D'UNE COALITION AFRICAINE

Une mission fructueuse pour la délégation ivoirienne à Oulan-Bator, en Mongolie, à la Cop17 sur la désertification. Le chef de délégation, le ministre de l'Environnement et de la Transition écologique, Abou Bamba, a été désigné, jeudi 27 août 2026, pour conduire les destinées d'une initiative africaine contre la dégradation des sols. Une étape importante, dans la mobilisation africaine face à la dégradation des terres, à la pollution des eaux dues à l'exploitation minière illégale, vient d'être franchie. En effet, portée par la Côte d'Ivoire, sous le leadership et la vision éclairée du Président Ouattara, cette initiative marque une étape décisive vers une réponse africaine unie, structurée et durable à un phénomène dont les conséquences dépassent les frontières nationales. L'autre motivation, selon le ministre, est que ce nouvel instrument traduit la volonté des États africains de faire de la lutte contre l'exploitation minière illégale un enjeu majeur de protection des terres, de souveraineté environnementale et de stabilité du continent.

Le nouveau Réveil
LE JOURNAL DE CHOIX DES IVOIRIENS

COP17 : LA CÔTE D'IVOIRE LANCE LA COALITION AFRICAINE CONTRE L'ORPAILLAGE ILLÉGAL

En marge de la 17e session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (COP17 de la CNULCD), Abou Bamba, ministre de l'Environnement et de la Transition écologique, a officiellement lancé la Coalition africaine contre la dégradation des terres et la pollution environnementale causées par l'exploitation artisanale et à petite échelle illégale de l'or. Portée par la Côte d'Ivoire, cette initiative marque une étape décisive vers une réponse africaine unie, structurée et durable à un phénomène dont les conséquences dépassent les frontières nationales. Elle traduit la volonté des États africains de faire de la lutte contre l'orpaillage illégal un enjeu majeur de protection des terres, de souveraineté environnementale et de stabilité du continent.

L'INTELLIGENT
AFRIQUE

OR ILLÉGAL : UNE STRATÉGIE EN SEPTEMBRE POUR TOUT ARRÊTER

Le dossier de l'orpaillage illégal connaît une accélération. Un atelier national consacré à la lutte contre ce phénomène, qui ronge les sols, pollue les cours d'eau et menace les massifs forestiers, est prévu les 4 et 5 septembre 2026. L'objectif est de réévaluer la situation et d'arrêter des mesures renforcées. Forces de sécurité, ministères concernés et corps préfectoral en seront les principaux acteurs. Cette échéance s'inscrit dans la continuité du Conseil national de sécurité (CNS) du 23 juillet 2026. Ce jour-là, l'orpaillage figurait déjà à l'ordre du jour, avant que le débat public ne s'enflamme. Le CNS avait alors rendu publics des chiffres qui constituent depuis la matière première de la controverse. Ainsi, selon le bilan du Groupement spécial de lutte contre l'orpaillage illégal (GS-LOI), plus de 8 500 sites ont été déguerpis depuis 2021, 4 474 individus déférés, dont 65 % d'étrangers, plus de 960 millions de FCFA et environ 136 kg d'or saisis.

SASSANDRA / LUTTE CONTRE LA DESTRUCTION DES RESSOURCES NATURELLES : JACQUES ASSAHORÉ APPELLE À LA MOBILISATION DE TOUS

Le phénomène d'orpaillage illégal a été abordé par le ministre des Eaux et Forêts, Jacques Assahoré Konan, hier, à l'occasion de la cérémonie de lancement officiel de la campagne de l'agroforêt de Bolo-Ouest. À Safa-Manois (Sassandra), il a lancé un appel aux populations à dénoncer les orpailleurs illégaux et à se mobiliser contre la destruction des forêts et des eaux. Selon une dépêche de l'Agence ivoirienne de presse (Aip), le ministre a exhorté les populations à ne pas se rendre complices de la destruction des ressources naturelles. Toutefois, il s'est voulu rassurant quant à l'engagement de l'État à jouer sa partition en renforçant les actions de cette lutte. « Faites en sorte qu'il n'y ait pas d'orpailleurs dans cette zone. Prévenez les agents des eaux et forêts de leur présence », a-t-il recommandé. Il a affirmé qu'une telle activité constitue une menace pour l'environnement. Cela pourrait compromettre les activités agricoles et être un danger de santé publique.



CÔTE D'IVOIRE – MALI : D'IMPORTANTES ENJEUX LIÉS AU TRACÉ DE LA FRONTIÈRE

La Côte d'Ivoire et le Mali ont franchi une étape importante dans le processus de délimitation de leur frontière commune. Réunie du 21 au 25 août 2026 à Bamako (Mali), la Commission technique mixte de matérialisation de la frontière commune est parvenue à un accord consensuel sur le tracé définitif de la frontière entre les deux pays. Les délégations ivoirienne et malienne ont également adopté l'avant-projet de Traité de délimitation. Cette avancée intervient à l'issue de la quatrième (4e) réunion de la Commission technique mixte, consacrée notamment à l'examen des conclusions de la mission conjointe de reconnaissance technique effectuée du 12 au 19 avril 2026 dans la zone de Pogo-Zégoua. La délégation ivoirienne était conduite par Konaté Diakalidia, secrétaire exécutif de la Commission nationale des frontières de Côte d'Ivoire (CNFCI). À ses côtés, les experts maliens ont salué ce tournant décisif, qui vient clarifier et sécuriser définitivement la zone frontalière commune.



10E ÉDITION DES « RENCONTRES AVEC LES INSTITUTIONS » : LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL SE DÉVOILE AUX ÉLÈVES COMMISSAIRES DE POLICE

Initiée par Gilbert Koné Kafana, Haut Représentant du Président de la République, la tribune « Rencontres avec les Institutions » a posé hier ses valises à l'École nationale de police d'Abidjan. Avec pour thème « Le Conseil constitutionnel », cette 10e édition qui s'adressait essentiellement aux élèves commissaires de police a permis à ces derniers de faire une immersion dans le rôle et le fonctionnement du Conseil constitutionnel, cet organe régulateur du fonctionnement des pouvoirs publics, juge de la conformité des lois au bloc de constitutionnalité. Le Conseil constitutionnel est aussi l'organe chargé de la constatation de faits et de situations juridiques, selon l'exposé technique présenté par Yao Diassié Basile, directeur des Affaires juridiques du Conseil constitutionnel. Le conférencier a retracé l'évolution de l'institution depuis son érection en juridiction autonome en 1994, après avoir été une chambre de la Cour suprême.

Economie



INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DANS LE BOUNKANI : DES TRONÇONS BIENTÔT TRANSFORMÉS

Le ministre des Infrastructures et de l'Entretien routier, Hien Sié, a effectué hier une visite de terrain sur plusieurs chantiers routiers majeurs dans le Bounkani. Ces projets, qui doivent contribuer au désenclavement des localités, à l'évacuation des productions agricoles et à l'amélioration de la mobilité, traduisent, selon lui, la volonté de l'État d'accélérer le développement de cette région longtemps confrontée à un réseau routier difficilement praticable. Parmi les principaux chantiers figure la route Nassian-Yaga-Kotouba et 3 km de voiries à Nassian, longue de 56 km, pour un coût global de 43,11 milliards de FCFA. Lancés le 30 septembre 2024, les travaux, réalisés par PORTEO BTP, sont prévus pour être livrés le 30 septembre 2027. Leur taux d'exécution physique est de 65,35 %. Le projet Varalé-Gobétan-Kalamon-frontière du Burkina Faso, d'une longueur de 30 km, représente un investissement de 20,55 milliards de FCFA, dont 19,39 milliards pour les travaux. Démarré le 13 janvier 2025, le chantier, exécuté par CECI, affiche 54 % d'avancement et devrait être livré en janvier 2027.

TCHOLOGO : HIEN SIÉ SALUE L'AVANCÉE DES GRANDS CHANTIERS ET APPELLE À ACCÉLÉRER LE RYTHME

Après le Bounkani, le ministre des Infrastructures et de l'Entretien routier, Hien Sié, a consacré la deuxième étape de sa tournée de suivi des grands chantiers du Nord à la région du Tchologo, les 26 et 27 août. Au menu : l'aéroport de Kong et plusieurs axes routiers stratégiques. En provenance du Bounkani, le ministre s'est rendu le mercredi soir sur le chantier de la route Katolo-Bilitéoné-Logogbo-Sisségbo-Boké-Moronoro-Tougbo, long de 36 km. Au 19 août 2026, le taux d'avancement physique était de 65,96 %, pour un délai consommé de 72,72 %. D'un coût global de plus de 24,64 milliards de FCFA, le projet doit contribuer au désenclavement de plusieurs localités du Nord. Il a déjà permis la mobilisation de 261 travailleurs, dont 237 nationaux. Le jeudi, Hien Sié a poursuivi sa visite avec les travaux d'aménagement et de construction de l'aéroport de Kong.

AÉROPORT DE KONG : HIEN SIÉ PRESSE LE PAS SUR L'AÉROPORT DE KONG

Après le Bounkani, le ministre des Infrastructures et de l'Entretien routier, Hien Yacouba Sié, a poursuivi sa mission dans la région du Tchologo, les 26 et 27 août 2026, afin d'évaluer l'état d'avancement des travaux et d'identifier les éventuels obstacles à leur réalisation. Le jeudi 27 août 2026, Hien Yacouba Sié s'est rendu sur le chantier de l'aéroport de Kong. Le projet comprend la construction d'une piste de 1 900 mètres, d'un parking, d'une bretelle, d'une aérogare de 450 m² et d'une voie d'accès de 3,7 km. Plusieurs composantes sont déjà avancées, tandis que les travaux de l'aérogare et de la voie d'accès restent à achever. Pour le ministre, cette infrastructure est appelée à jouer un rôle stratégique dans le désenclavement du Tchologo et des régions voisines, dont le Bounkani. « L'aéroport de Kong fait partie des aéroports dits relais, comme celui de Séguéla », a-t-il expliqué.

INTERNET / COUVERTURE EN ZONES RURALES : 38 MILLIARDS DE FCFA POUR CONNECTER 575 LOCALITÉS

En Côte d'Ivoire, l'extension d'une couverture réseau dans les zones rurales ouvre la voie à de nouveaux usages, notamment dans les paiements et les services en ligne. La Côte d'Ivoire poursuit le Programme national de connectivité rurale (PNCR) de 38 milliards FCFA (environ 68 millions \$) destiné à connecter 575 localités à travers le pays. Dans un communiqué publié le lundi 24 août, le gouvernement a mis en avant les avancées de cette initiative, qui vise à rapprocher les populations des services numériques et à réduire les disparités d'accès entre les territoires. Le programme repose sur le déploiement de sites radioélectriques afin de donner accès au réseau mobile et à Internet dans des zones où l'éloignement et le coût des infrastructures limitent les investissements des opérateurs. La première phase (10 milliards FCFA), achevée en 2024, a permis la construction de 160 sites dans 175 localités, au bénéfice d'environ 221 267 habitants.

COMMERCIALISATION DU CACAO : LE CONSEIL DU CAFÉ-CACAO OFFRE 20 MILLE TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Quelques jours avant l'entrée en vigueur du Système national de traçabilité, le Conseil du café-cacao accélère l'équipement des coopératives et des acheteurs en terminaux de paiement électronique. Le Conseil du café-cacao (CCC) a acquis 20 000 Terminaux de paiement électronique (Tpe) destinés aux sociétés coopératives et aux acheteurs de cacao, dans le cadre de la mise en œuvre du Système national de traçabilité (Snt). Depuis avril 2022, date de lancement de la phase pilote du dispositif, 10 000 de ces équipements ont déjà été distribués gratuitement aux acteurs de la filière café-cacao. La carte du producteur devient obligatoire à compter du 1er septembre 2025, date qui marque également l'entrée en vigueur du Snt et l'ouverture de la campagne de commercialisation du café et du cacao 2026-2027. Pour assurer le suivi du cacao ivoirien, de la plantation jusqu'au port d'exportation, le dispositif repose sur trois outils : la carte du producteur, les Tpe et les scellés.

FILIÈRE CAFÉ-CACAO / SYSTÈME NATIONAL DE TRAÇABILITÉ (SNT) : CE QUE GAGNENT LES PRODUCTEURS ET LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

Le Système national de traçabilité (Snt) entre en vigueur à l'occasion de la campagne de commercialisation du café et du cacao qui s'ouvre, le mardi 1er septembre 2026. Selon le Conseil du café-cacao (CCC), le corollaire qui est la carte du producteur, devient, dans le cadre de cette opération, obligatoire pour l'achat des fèves de cacao et des cerises de café. Si ce dispositif est le moyen pour le

CCC de répondre au règlement de l'Union européenne (Ue) relatif aux produits associés à la déforestation, il faut dire qu'il recèle d'avantages pour les producteurs et les sociétés coopératives. Pour plusieurs observateurs, le Snt, qui instaure la carte du producteur, crée un cadre sécurisé, avec l'identification des acteurs et la facilitation d'accès aux services. Techniquement, le système contribue au respect du prix bord champ fixé par le gouvernement.



DIMBOKRO : L'INDUSTRIE TEXTILE RENAÎT

Le ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, Kalil Konaté, a annoncé la reprise des activités de l'Industrie textile de Côte d'Ivoire (ITCI), début 2027, dans une publication sur son compte Meta. Dans son message adressé aux Ivoiriens, il a rappelé l'engagement pris il y a environ sept mois par ses équipes et lui-même de mettre en œuvre avec rigueur, la politique de sauvegarde et de relance de l'industrie textile nationale. Selon lui, cette vision commence à se concrétiser avec la relance prochaine de l'ITCI. Selon Kalil Konaté, la future usine sera équipée de matériels et de chaînes de production ultramodernes, destinés à répondre aux besoins d'une clientèle aussi bien standard que de luxe. Ces nouveaux équipements devraient permettre à l'entreprise de contribuer à l'approvisionnement du marché ivoirien, mais également à celui des pays de la sous-région.



LABELLISATION : LE BEURRE DE KARITÉ IVOIRIEN SE DONNE UNE IDENTITÉ

Dans le cadre de la labellisation du beurre de karité de Côte d'Ivoire, le Comité national des indications géographiques et des marques collectives (CNIC), placé sous la tutelle du ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, a examiné et adopté, jeudi 27 août 2026, à Abidjan, d'importants documents techniques encadrant la création de cette marque collective. Une étape décisive dans la volonté de donner au beurre de karité ivoirien une identité. Selon nos informations, lors de la rencontre, Deli Berthe Azoda, présidente du CNIC, a présenté l'action posée comme partie prenante de l'engagement du gouvernement ivoirien à promouvoir et à valoriser les produits du terroir. « Depuis 2012, le gouvernement ivoirien, à travers le ministère, veut vraiment faire la promotion de nos produits du terroir », a-t-elle fait savoir, avant de préciser qu'en l'occurrence, il est question de faire reconnaître les qualités du beurre de karité ivoirien.



COMMERCE ILLICITE DE PRODUITS COSMÉTIQUES : LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES DE GBÊKÊ SENSIBILISÉS

La direction régionale du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat de Gbêkê veut renforcer la lutte contre la fabrication et la commercialisation de produits cosmétiques et assimilés non conformes. À l'occasion d'une rencontre avec les médias et des opérateurs économiques, tenue le 18 août 2026 à Bouaké, le directeur régional Fadiga Mamadou a appelé les fabricants et commerçants concernés à mettre fin à la fabrication artisanale de produits issus du mélange de substances non autorisées ainsi qu'à la commercialisation de produits non-homologués. Selon le responsable régional, cette rencontre s'inscrit dans une phase de sensibilisation avant la mise en application des dispositions légales qui interdisent ces pratiques. Fadiga Mamadou a précisé que les actions répressives ont été mises en veille jusqu'à la fin du mois d'août, afin de permettre aux acteurs concernés de se mettre en conformité avec la réglementation.

BOUAKÉ / LUTTE CONTRE LES ACTIVITÉS COMMERCIALES NON RÉGLEMENTAIRES : 2 UNITÉS CLANDESTINES DE FABRICATION D'EAU DE TABLE DÉMANTELÉES

La Direction régionale du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat de Gbêkê a procédé, jeudi 27 août 2026, au démantèlement de deux unités clandestines de fabrication d'eau de table ou d'eau en sachet, dans la commune de Bouaké. L'opération, menée à la requête du Directeur régional (Dr) du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat de Gbêkê, Fadiga Mamadou, s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les activités commerciales exercées en violation de la réglementation et de la protection des consommateurs. Selon les informations communiquées par la Direction régionale, les deux unités ne disposaient pas de l'autorisation d'exercice délivrée par le ministère en charge du Commerce, conformément à l'arrêté n°015/Mpsp du 22 septembre 2008. Les services de contrôle ont également relevé des irrégularités liées à l'étiquetage des produits.

DOMAINE MARITIME / LUTTE CONTRE LE NARCOTRAFFIC : LA CÔTE D'IVOIRE ET LES ÉTATS-UNIS RENFORCENT LEUR COOPÉRATION

Le ministre délégué auprès du ministre des Transports et des Affaires Maritimes, chargé des Affaires Maritimes, Célestin Serey Doh, a pris part, le lundi 24 août 2026, à une réunion de travail au Département d'État américain, à Washington, DC à l'invitation de M. Andrew Macdonal, directeur du Bureau pour l'Afrique et le Moyen-Orient, chargé de la lutte contre le narcotrafic et de l'application des lois. Cette rencontre a permis aux deux parties d'examiner les perspectives de renforcement de la coopération bilatérale dans le secteur maritime, notamment en matière de sécurité maritime, de lutte contre le narcotrafic et de développement de la flotte marchande ivoirienne. À cette occasion, le ministre délégué a présenté la vision du Gouvernement ivoirien pour le secteur maritime, conformément aux orientations du Président de la République, Alassane Ouattara.

À TROIS MOIS DU SALON DE L'ÉLEVAGE D'ABIDJAN (SELAB 2026) : SIDI TOURÉ FAIT LA PROMOTION DE L'ÉVÉNEMENT AUX ÉTATS-UNIS

À trois mois du Salon de l'élevage d'Abidjan (Selab 2026), le ministre ivoirien des Ressources animales et halieutiques, Sidi Tiémoko Touré, a effectué, du 17 au 18 août 2026, une mission de travail aux États-Unis, informe un compte rendu transmis à L'Inter, jeudi 27 août. Cette mission visait à promouvoir le salon, prévu du 20 au 22 novembre à Abidjan, et à explorer de nouvelles perspectives de coopération avec des acteurs américains de l'agriculture, de l'élevage et de la recherche. Aux côtés de l'ambassadeur de Côte d'Ivoire aux États-Unis, Ibrahima Touré, le ministre s'est rendu en Pennsylvanie et dans l'Iowa. Au programme : mobilisation de délégations pour le Selab, promotion des opportunités d'investissement en Côte d'Ivoire et échanges sur la recherche, la formation, la santé animale, la génétique et la production. À Philadelphie, Sidi Tiémoko Touré a échangé avec le général John Pippy, commandant de la Garde nationale de Pennsylvanie, sur les possibilités offertes par le programme de partenariat entre la Côte d'Ivoire et cet État, ainsi que sur les liens entre sécurité alimentaire et sécurité nationale.

FISH4ACP / ELEVAGE DE TILAPIA : LES RÉSULTATS D'UNE ÉTUDE MENÉE PAR LE LAVSE VALIDÉS

Vers un développement durable de la production du tilapia à l'horizon 2031. C'est dans ce contexte que le Laboratoire d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementales (Lavse) de l'Université Alassane Ouattara avec l'appui de la FAO à travers FISH4ACP, en partenariat avec le ministère des ressources halieutiques et animales (Mirah), ainsi que tous les acteurs de la filière aquacole ont tenu un atelier de partage et de validation des résultats provenant de leurs recherches sur la pisciculture du tilapia, dans le cadre de l'exercice de collecte de données (EADC) en cours. C'était le mercredi 26 août 2026, au Centre africain de management et de perfectionnement des cadres (Campc), sis à Abidjan-Cocody. Au cours des échanges, le LAVSE a mis en lumière, les changements majeurs observés, les progrès rapportés, les difficultés persistantes ainsi que les principales conclusions issues de l'analyse. S'exprimant à l'ouverture des travaux, le conseiller technique du Mirah, Kaba Ibrahim, a rappelé l'importance de cette rencontre, qui va permettre au ministre, de mener à bien ses missions.

À l'approche du grand départ, la salle des Banquets du Centre de Conférence a abrité, hier, jeudi 26 août 2026, une séance d'information décisive à l'intention des élèves ivoiriens admis au programme de bourses du Royaume du Maroc et de leurs familles. Placée sous le haut patronage de la ministre d'Etat Nialé Kaba, la rencontre était conduite par la Directrice de la Formation Continue, des Stages et des Bourses, l'Ambassadeur Essis Lezou Cécile. L'initiative visait à lever toute zone d'ombre sur le déroulement du séjour académique et à guider les lauréats dans leurs démarches préparatoires. Au cœur des échanges, les détails de l'accompagnement financier et matériel ont été clarifiés. La prise en charge marocaine inclut l'exonération des frais d'études, une couverture médicale et décès, ainsi qu'une allocation bimestrielle fixée à 1500 dirhams, soit l'équivalent de 90 000 F CFA.

RENTRÉE SCOLAIRE 2026-2027 : LES JUPES DES ÉLÈVES FILLES DEVRONT RESPECTER UNE LONGUEUR RÉGLEMENTAIRE

Une instruction précise, notamment la longueur réglementaire des jupes fixée à onze centimètres au-dessus de la cheville. Dans une note adressée aux Directeurs régionaux de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation, ainsi qu'aux chefs d'établissement, l'Inspecteur de l'Enseignement préscolaire et primaire, Zamblé Bi Zamblé Germain, invite les responsables scolaires à veiller au strict respect de cette disposition dès la rentrée prochaine. Selon cette instruction, « la longueur des jupes portées par les élèves filles devra être fixée à onze (11) centimètres au-dessus de la cheville ». Cette mesure s'inscrit dans le cadre du respect des règles relatives à la tenue scolaire dans les établissements. L'objectif affiché est de concilier le port de la tenue scolaire avec « les exigences de décence, de confort et d'aisance dans les déplacements et les activités scolaires ».

IMMATRICULATION AUTOMOBILE ACCÉLÉRÉE : BIENTÔT UN NOUVEAU SITE À ABIDJAN

Un nouveau centre d'immatriculation des véhicules neufs sera bientôt opérationnel à Abidjan. L'annonce a été faite par le directeur général des Transports Terrestres et de la Circulation (DGTTC), Oumar Sacko, lors d'une visite de chantier effectuée le jeudi 27 août 2026. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la procédure d'immatriculation accélérée des véhicules neufs commercialisés par les concessionnaires agréés. Elle vise à renforcer la politique de proximité du ministère des Transports et des Affaires maritimes, afin de mieux répondre aux attentes des usagers. Porté par le ministre Amadou Koné, ce centre, situé dans la commune de Treichville, en face de la Bourse du Travail, regroupera sur une même plateforme les services de l'administration des transports, les services des Douanes ainsi que les opérateurs privés, dans l'objectif de simplifier et d'accélérer les formalités.

ACCÈS À L'EAU POTABLE : LE GOUVERNEMENT RACCORDE PLUSIEURS VILLAGES DANS LE NORD

Le ministre de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité, Amédé Koffi Kouakou, et le ministre, directeur de cabinet du Président de la République, par ailleurs président du Conseil régional du Poro, Fidèle Gboroton Sarassoro ont procédé, au nom du gouvernement, à la mise en service des châteaux d'eau des localités de Nakouroubélékaha, dans le département de Sinématiali, et de Gbondougou, dans le département de Dikodougou, les lundi 24 et mardi 25 août 2026. « La volonté du Président de la République est de faire de l'accès à l'eau potable une réalité pour toutes les populations vivant sur le territoire national », a affirmé Amédé Koffi Kouakou, avant d'indiquer que ces réalisations contribuent à améliorer l'accès à l'eau potable à travers différents systèmes d'alimentation mis en œuvre. (Source : CIGG)

POUR NON-RESPECT DE LEURS OBLIGATIONS : 501 AGENTS D'AFFAIRES JUDICIAIRES INTERDITS D'EXERCER

Une importante décision vient de tomber dans le secteur judiciaire ivoirien. Par un arrêté signé le 26 août 2026, le Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Jean Sansan Kambile, a interdit à 501 agents d'affaires judiciaires d'exercer leur activité. La décision, contenue dans l'arrêté n°833/MJDH/DSJRH du 26 août 2026, fait suite au non-respect de leurs obligations professionnelles. Le ministère de la Justice précise que les personnes concernées figurent sur une liste nominative annexée à l'arrêté. Une mesure qui met fin à leurs autorisations. Le texte ne se limite pas à l'interdiction d'exercer. Il rapporte également les arrêtés qui avaient précédemment autorisé les personnes concernées à exercer la profession d'agent d'affaires judiciaire. Autrement dit, les 501 personnes visées ne sont désormais plus habilitées à poursuivre leurs activités dans ce domaine.

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS SANGUINS : LA CÔTE D'IVOIRE EST AUTOSUFFISANTE DEPUIS 2 ANS

Les nouvelles sont très bonnes concernant la disponibilité des produits sanguins. Et c'est le site du ministère de la Santé, de l'Hygiène et de la Couverture maladie universelle qui donne cette information qui va sûrement donner du baume au cœur des patients dont l'état de santé nécessite une transfusion sanguine et des demandeurs en produits sanguins. A en croire ledit site, la Côte d'Ivoire a enregistré des performances importantes. Elle atteint, par ricochet, l'autosuffisance en produits sanguins, au cours de ces 2 dernières années. La pénurie de cette denrée importante dans la survie n'est plus qu'un souvenir désormais en Côte d'Ivoire. Selon les données du Rapport annuel sur la situation sanitaire (Rass), cette embellie au niveau des produits sanguins est à mettre au compte du Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS). Cette structure a mis en place une stratégie qui a payé. Celle-ci lui a permis de prélever 298 134 poches de sang en 2024, contre 234 011 en 2023, soit 64 123 poches supplémentaires.

SÉCURITÉ NUCLÉAIRE : LES FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ RENFORCENT LEURS CAPACITÉS

Renforcer les capacités et la coordination des forces de défense et de sécurité face aux menaces impliquant le recours à des armes non conventionnelles et des technologies nouvelles comme l'utilisation de matières nucléaires ou radioactives. C'est l'objectif de l'atelier organisé, le mercredi 26 août à Cocody, par l'Autorité de radioprotection, de sûreté et sécurité nucléaires (ARSN), en collaboration avec le Secrétariat permanent de la Commission pour l'Interdiction des armes de destruction massive en Côte d'Ivoire (SPCIADM-CI). Plus de 60 participants issus de divers corps ont pris part à cette journée d'information et de sensibilisation à la sécurité nucléaire. A l'ouverture des travaux, le Prof. Georges Alain Monnehan, directeur général de l'ARSN, a rappelé que la sécurité nucléaire est devenue « un enjeu stratégique majeur ». L'atelier vise donc à renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité, à préciser leurs responsabilités et à améliorer la coordination institutionnelle.

FONDS DE PRÉVOYANCE DE LA POLICE NATIONALE (FPPN) : DE LA DETTE À L'EXCÉDENT, SIX ANNÉES POUR REDRESSER LE FONDS

Le Fonds de Prévoyance de la Police Nationale (FPPN) change d'équipe dirigeante avec des comptes assainis, une dette apurée et près de trois milliards de FCFA en caisse soit 2,7 milliards. Un bilan que la nouvelle Direction devra désormais consolider. En six ans, le Fonds de Prévoyance de la Police Nationale (FPPN), sous la houlette du Commissaire divisionnaire major Koffi Aminata Coulibaly, qui a dirigé l'institution pendant six ans, affirme avoir opéré un redressement spectaculaire de sa situation financière et renforcé ses prestations sociales et médicales au profit des policiers. À sa prise de fonction en 2020, l'équipe conduite par le Commissaire Divisionnaire Major Koffi Aminata Coulibaly a hérité d'un lourd passif. Les dettes contractées entre 2005 et 2020 étaient estimées à environ 12 milliards de FCFA, notamment envers les mutualistes, les fournisseurs et les prestataires. Six ans plus tard, « la totalité des dettes a été apurée et le FPPN quitte cette période avec un solde excédentaire d'environ 3 milliards de FCFA ».

MANKONO/ COMITÉ VILLAGEOIS DE SALUBRITÉ DE OUEDALLAH, GOUÉKO ET KOROMOBLA : L'ANAGED OFFRE DU MATÉRIEL DE SALUBRITÉ

Les membres du comité villageois de salubrité de Ouedallah, Goueko et Koromobla dans le département de Mankono pourront mieux faire leur travail dans les jours à venir. En effet, ils ont reçu, le mardi 25 août 2026, un important don de matériel de salubrité de plus de dix millions FCFA de l'Agence nationale de gestion des déchets (ANAGED). Représentant la directrice générale de l'ANAGED et cheffe de la mission, Adou Prudence a salué l'engagement des trois villages d'unir les efforts pour lutter l'insalubrité dans leurs villages. Selon elle, l'insalubrité étant l'affaire de tous, l'heure est venue de passer à l'action. Ce don, a-t-elle fait savoir, est la preuve que sa structure reste sensible aux initiatives qui visent à rendre le cadre de vie propre. Pour le combat contre l'insalubrité, elle a recommandé l'implication de tous.

Sport 

soirinfo

BASKET-BALL/ ELIMINATOIRES MONDIAL 2027 ZONE AFRIQUE (4E FENÊTRE) : LA CÔTE D'IVOIRE RÉUSSIT SON ENTRÉE FACE AU MALI

La Côte d'Ivoire n'a pas raté ses débuts, le jeudi 27 août 2026, au Dakar Arena du Sénégal, dans la manche aller de la 4e fenêtrée des éliminatoires de la Coupe du monde de basket-ball, dans le groupe F. À l'issue d'un match à suspense, les Éléphants basketteurs ont pris le meilleur sur les Aigles du Mali sur le score de 83-77, soit 6 points d'écart. Une victoire étriquée, certes, mais qui rapproche encore un peu plus Solo Diabaté et ses coéquipiers de leur objectif, qui est d'engranger le maximum de points pour se rapprocher du Qatar.

L'inter

ÉLIMINATOIRES CAN U23 ÉGYPTTE 2027 : LA CÔTE D'IVOIRE ENTRE EN LICE EN NOVEMBRE PROCHAIN

Le tirage au sort des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations Caf Egypte 2027 des U 23 a été effectué le mardi 25 août 2026 au Caire. La Côte d'Ivoire est exempte du premier tour des éliminatoires qui débutent du 21 septembre au 6 octobre prochain et concerne 28 nations. Les Éléphants Espoirs joueront au second tour prévu en novembre (9 au 17 novembre). Le capitaine Luc Zogbé et ses camarades croiseront le fer avec le vainqueur du match Kenya-Tanzanie. La manche retour aura lieu à Abidjan. En cas de qualification, ils rencontreront au troisième et dernier tour le vainqueur de Tunisie-Bénin VS Gabon. Le troisième tour prévu en mars 2027 concernera 14 pays et sept auront le billet pour la Can U23 en Egypte. Cette compétition en Egypte est qualificative pour les Jeux Olympiques de Los Angeles 2028. Les finalistes et le troisième de la zone Caf se qualifient directement. Quant au quatrième, il disputera des barrages de la Fifa.



VU SUR LE NET

Société 



AGENCE À LA UNE : L'INSTITUT DE CARDIOLOGIE D'ABIDJAN, UN FLEURON NATIONAL AU SERVICE DE LA SANTÉ CARDIOVASCULAIRE

Créé par la loi n°77-66 du 4 février 1977, l'Institut de Cardiologie d'Abidjan (ICA) est un établissement public hospitalier national placé sous la tutelle du ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle. Transformé en établissement public hospitalier national par le décret n°2022-706 du 14 septembre 2022, il constitue aujourd'hui une structure de référence dans la prise en charge des maladies cardiovasculaires en Côte d'Ivoire. L'ICA a pour missions d'assurer les soins, la prévention, l'enseignement et la recherche dans le domaine des maladies cardiovasculaires. Il prend notamment en charge les cardiopathies congénitales, présentes dès la naissance, ainsi que les maladies cardiovasculaires acquises au cours de la vie. Selon son directeur général, le Prof. Kramoh Kouadio Euloge, l'Institut constitue « un fleuron que l'État de Côte d'Ivoire a mis à la disposition des populations ». Il met en avant la qualité du plateau technique et l'expertise de personnels qualifiés, comprenant notamment des universitaires de renommée internationale.

CARAVANE "VACANCES ET RENTRÉE SCOLAIRE SANS ACCIDENT" : LES

Le ministère des Transports et des Affaires maritimes a organisé, les 23 et 24 août 2026, respectivement à Korhogo et à Bouaké, la caravane nationale "Vacances et rentrée scolaire sans accident". L'objectif est de renforcer la prise de conscience des conducteurs de motos et de tricycles face aux risques d'accidents, en cette période de vacances et de rentrée scolaire marquée par une intensification du trafic routier. La caravane a permis d'échanger avec plusieurs usagers, qui n'ont pas manqué d'exprimer leur satisfaction quant à la politique de proximité et à la qualité des messages délivrés lors de ce rendez-vous franc et direct. Pour cette étape de Korhogo et de Bouaké, la délégation du ministère des Transports, conduite par le directeur général des Transports terrestres et de la Circulation (DGTTC), Oumar Sacko, a échangé avec les utilisateurs d'engins à 2 et 3 roues.

» AGENCE DE PRESSE

Politique



LUTTE CONTRE L'ORPAILLAGE ILLICITE: LE MINISTRE SANGAFOWA ANNONCÉ À ABOISSO

Le ministre des Mines, du Pétrole et de l'Énergie, Mamadou Sangafowa-Coulibaly, effectuera prochainement une visite à Aboisso dans le cadre d'une tournée nationale de lutte contre l'orpaillage illicite, a annoncé jeudi 27 août 2026, le préfet de la région du Sud-Comoé, préfet du département d'Aboisso, Ibrahima Cissé. S'exprimant lors d'une réunion tenue à son cabinet, le préfet a indiqué que cette rencontre vise à sensibiliser les populations aux conséquences de l'orpaillage clandestin, en particulier les jeunes, les femmes, les chefs de village et les leaders communautaires. Il a invité l'ensemble des personnes concernées à se mobiliser afin d'assurer une participation massive à cette campagne de sensibilisation.



Restez connectés à l'actualité du gouvernement
en vous abonnant à ses réseaux sociaux officiels



+225 07 87 36 36 36

101 Centre d'appel
du Gouvernement



Pour toute information, prière contacter le Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG).
Contact : +225 27 22 22 03 90 / 07 07 09 97 51 - Email : info@cicg.gouv.ci - Site Web : www.gouv.ci

© Cette revue de presse est produite par le Centre d'Information et de Communication Gouvernementale et mise à la disposition des structures ministérielles. Elle n'exprime pas l'opinion du CICG, et ne saurait aucunement engager le Gouvernement de Côte d'Ivoire. Les surtitres et les titres sont ceux des articles de presse à l'original. Prière d'en tenir compte si vous lisez, réimprimez, copiez, archivez ou renvoyez ledit document.

L'ACTUALITÉ GOUVERNEMENTALE
À PORTÉE DE CLIC !

Avec www.gouv.ci,
accédez à l'essentiel de la vie publique : décisions
des Conseils des ministres, démarches administratives,
actualité nationale.

www.gouv.ci **101**

www.gouv.ci - Une information publique, officielle et fiable

